



PREAVIS MUNICIPAL No 04 / 2023

Au conseil communal,

COMPTES 2022

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En application des dispositions légales, la Municipalité vous soumet, par voie de préavis, les comptes de l'année 2022.

L'exercice 2022 boucle avec un excédent de revenus de Fr. 4'870.24.

<i>Comptes de fonctionnement</i>	Effectif	Budget
Charges	3'840'178.29	3'813'740.00
Revenus	3'845'048.53	3'775'270.00
Excédent de revenus	4'870.24	- 38'470.00



EXPLICATIONS ET COMMENTAIRES

- 101.300 **CONSEIL COMMUNAL/Jetons de présence**
Dépassement de 8'000 CHF du budget 2022 en raison de l'augmentation du nombre de commissions et de leur implication plus large qu'estimée
- 102.300.1 **MUNICIPALITÉ / Vacances**
Augmentation des vacances, plus d'heures effectuées imputables aux nombreux changements à la Municipalité et aux remplacements entre dicastères
- 102.436 **Concerne les vacances qui ont été remboursées par diverses institutions**
- 111.301 **ADMINISTRATION / Traitement du personnel**
Remplacement de Nadège Fornachon et de Marlise Gaillet avec période de formation pour les remplaçantes et donc de double-emploi durant environ 2 mois et augmentation du taux de travail de Chantal Veyre (plus 10%)
- 111.301.1 **Personnel remplaçant lors de l'arrêt maladie de Nadège Fornachon**
- 111.301.2 **Primes de départs de Mesdames Fornachon et Gaillet**
- 111.310 **Frais d'émission des cartes d'identité, du contrôle des habitants et de la gestion des permis pour les étrangers. Somme refacturée via le compte 111.431**
- 111.310.1 **Commande d'enveloppes (10'000) et de nouveaux carnets pour les amendes d'ordre**
- 111.310.2 **Annonces parues dans les journaux pour la recherche de personnel**
- 111.315.2 **NPPR Ingénieurs et géomètres SA, frais de maintenance du guichet cartographique communal pour un montant de 6'462 CHF**
- 111.318.2 **Honoraires police des constructions**
La complexité des dossiers nécessite des connaissances techniques approfondies et la compréhension de nombreux règlements en matière de construction. Il n'y a jamais eu autant de permis de construire délivrés qu'en 2022 en raison, notamment, de nombreuses mises en place de panneaux solaires et de pompes à chaleurs

Refacturé aux habitants, comptes 111.431.1, la différence concerne la commune (séance de coordination, prise en charge d'une partie des frais de certains dossiers, frais liés à des recours juridiques)
- 160.300 **TOURISME/Jetons de présence CCLT**
Le budget avait été calculé trop bas en raison des années COVID. Toutes les manifestations ont pu être organisées et de nouvelles ont même été mises en place. La commission a été très active et de nouveaux statuts ont été rédigés pour maîtriser les frais à l'avenir

160.318	Commune d'Avenches, personnel DDC Slow up du 24.04.2022
160.481	Prélèvement sur financements spéciaux, afin d'équilibrer les comptes « Tourisme »
210	FINANCES / Impôts Voir tableau comparatif
220.439	Différence sur AVS, CIP et TVA afin d'équilibrer les comptes
310.318	TERRAINS/Honoraires et prestations de service Etude des notaires Delafontaine-Fux, projet de servitude passage chemin du Lac-chemin de la Rive
351.314	IMMEUBLE LOCATIF/Entretien du bâtiment Rafraichissement de peinture et divers petits entretiens
351.318	BÂTIMENT-LOCATIF/ Honoraires et prestations de service Frais de l'étude en vue du préavis no 02/2022 comprenant : <ul style="list-style-type: none"> ▪ Etude d'avant-projet et de projet : <ul style="list-style-type: none"> • Reprise des plans de détails du bâtiment • Préparation d'un dossier de plusieurs variantes de rénovation <ul style="list-style-type: none"> ○ Infiltration d'eau du couvert à voiture ○ Isolation périphérique ○ Rénovation de la toiture ○ Pose de panneaux solaires ○ Appel d'offres aux diverses entreprises du bâtiment avec visite sur place et multiples mise à jour des offres en lien avec la grande volatilité des prix du marché de la construction ▪ Préparation du dossier de mise à l'enquête avec frais de géomètre ▪ Préparation de variantes à coûts réduits à la suite du refus du préavis 02/2022
352.314	BÂTIMENTS-GARE / Entretien du bâtiment Changement du boiler
353.314.5	BÂTIMENTS-COLLÈGE/Entretien chauffage et local Révision et remplacement des pierres moulées. Sacs post-combustion, dispositif d'arrêt fumée
359.318	BÂTIMENTS-FERME RTE HENRI-DRUEY / Honoraires et prestations de services Relevé scanner laser du bâtiment par un géomètre
430.301.1	TRAVAUX/Route et voirie Personnel occasionnel, service hivernal et entretien des routes et abords
430.315	ROUTES / Entretien machines et véhicules Entretien aspirateur d'herbe et faucheuse

- 430.318 ROUTES / Entretien des routes
Facture NPPR, réfection et modération de trafic de la route de Salavaux
- 440.314 PARCS, PROMENADE, CIMETIERE
Arrangement du jardin des souvenirs
- 451.301.1 ORDURES MENAGERES ET DECHETS VALORISABLES
Heures de Monsieur Stephan Rapenne lors de remplacement à la déchetterie
- 451.381 Attribution aux fonds spéciaux, afin d'équilibrer les comptes de la déchetterie en lien avec l'augmentation des taxes au poids et des taxes à la personne
- 460.314 RESEAU D'EGOUTS, D'EPURATION
Plusieurs curages effectués.
Pas de travaux de rénovation au niveau de la Revougne et de la route de Salavaux
- 470.314 PORT COMMUNAL/entretien du port et des environs
Faucardage.
- 470.318 PORT COMMUNAL/Honoraires et prestations de services
Ingénieur conseil pour aménagement de la zone paddle
- 520.352.1 ENSEIGNEMENT / Part. aux charges parascolaires
Ces frais sont inclus dans le décompte de l'Arpeje pour l'accueil de jour (compte 520.352.4)
- 610.301 POLICE / Traitement du personnel
Salaire à l'heure de Monsieur Stephan Rapenne
- 810.314 SERVICE DES EAUX/Entretien du réseau
Recherche et réparation de fuites à la route de Morat
- 810.318 SERVICE DES EAUX/Honoraires et prestations de service
Facture CSD ingénieurs pour le puit de la Mellire
- 9146.3 (Bilan) Dépassement du préavis 02/2020 validé par le Conseil Communal pour un montant de 76'000 CHF et dont les coûts, installation comprise, se sont finalement arrêtés à un montant de 94'839.10 CHF

Amortissements extraordinaires 2022

Compte	Description	Montant d'amortissement extraordinaire
9143.53	Rénovation du collège - 2e étape	50 000
9143.81	Construction d'un local de stockage	67 219
9145.1	Construction nouvel arrêt de bus	50 000

Création d'un fonds de réserve PECC

Compte	Description	Montant alloué au fonds
9282.11	Fonds PECC (aide énergétique)	30 000

IMPÔTS

Comparaison budgétaire des impôts (fonction 210 uniquement)	2022 Effectif	2022 Budget	Différence	2021 Effectif
Charges				
Honoraires et prestations de services	18'544.76	22'000.00	-3'455.24	19'726.68
Impôts, taxes et frais divers	236.55	500.00	-263.45	151.10
Intérêts rémunérateurs	145.31	500.00	-354.69	217.07
Défalcations	26'814.48	50'000.00	-23'185.52	14'228.07
Attributions fonds de réserve	0.00	0.00	0.00	0.00
Total des charges	45'741.10	73'000.00	-27'258.90	34'322.92
Revenus				
Impôt s/le revenu	1'563'109.50	1'650'000.00	-86'890.50	1'674'822.35
Impôt s/la fortune	297'452.43	250'000.00	47'452.43	290'751.75
Impôt à la source	55'674.50	50'000.00	5'674.50	59'073.19
Impôt frontalier	3'372.25	3'000.00		1'661.35
Impôt s/le bénéfice	22'083.30	20'000.00	2'083.30	24'617.55
Impôt s/le capital	879.70	2'000.00	-1'120.30	1'373.60
Impôt complémentaire s/les immeubles	13'000.75	15'000.00	-1'999.25	12'888.25
Impôt foncier	290'191.40	300'000.00	-9'808.60	284'886.15
Droit de mutation	96'690.00	90'000.00	6'690.00	55'638.45
Impôt s/les successions et donations	1'540.40	10'000.00	-8'459.60	120'558.80
Impôt s/les chiens	9'950.00	10'000.00	-50.00	10'150.00
Impôts récupérés après défalcations	0.00	2'000.00	-2'000.00	14'872.50
Intérêts moratoires	24'162.50	15'000.00	9'162.50	15'502.24
Participation impôt s/les gains immobiliers	62'069.10	60'000.00	2'069.10	71'087.40
Participation et remboursement du Cantona	2'399.75	5'000.00	-2'600.25	2'943.81
Total des revenus	2'442'575.58	2'482'000.00	-39'796.67	2'640'827.39



Faug, le 16 mai 2023

N/Réf : JT/ch

6

Liste des collaborations intercommunales et associations de communes

Associations de communes, ententes intercommunales et autres regroupements de droit public	Forme juridique	Nom du réviseur agréé ou expert-réviseur agréé (cas échéant)
Association régionale pour l'enfance et la jeunesse (ARPEJE)	Association de communes	BDO SA
Service de défense incendie et de secours de la Broye-Vully (SDIS)	Association de communes	Fidinter SA
Organisation régionale de protection civile Broye-Vully (ORPC)	Association de communes	Fidinter SA
Groupement forestier Broye-Vully (GFBV)	Association de communes	Marc Gobet SA
Entente intercommunale "Les Savoies" - Funérarium	Entente intercommunale	BDO SA
Association Régionale d'Action Sociale (ARAS)	Association de communes	Berney Associés SA
Station intercommunale d'épuration des eaux usées d'Avenches-Faug	Entente intercommunale	BDO SA
Paroisse protestante	Entente intercommunale	néant
Paroisse catholique	Entente intercommunale	néant

Engagements conditionnels

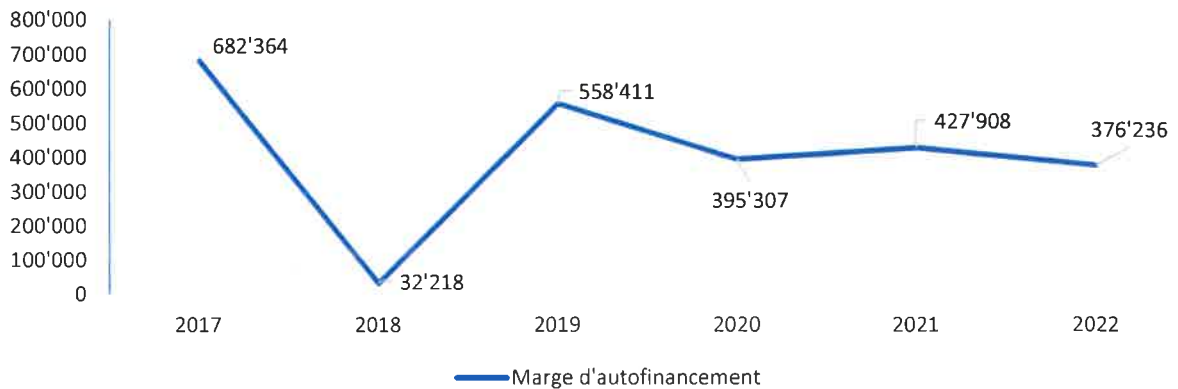
	2021	2022
ARPEJE	2'372'919.-	2'104'683.-

Plafonds d'endettement et de cautionnements

Plafond d'endettement brut	10'850'000.-
Plafond de cautionnements	3'850'000.-

MARGE D'AUTOFINANCEMENT

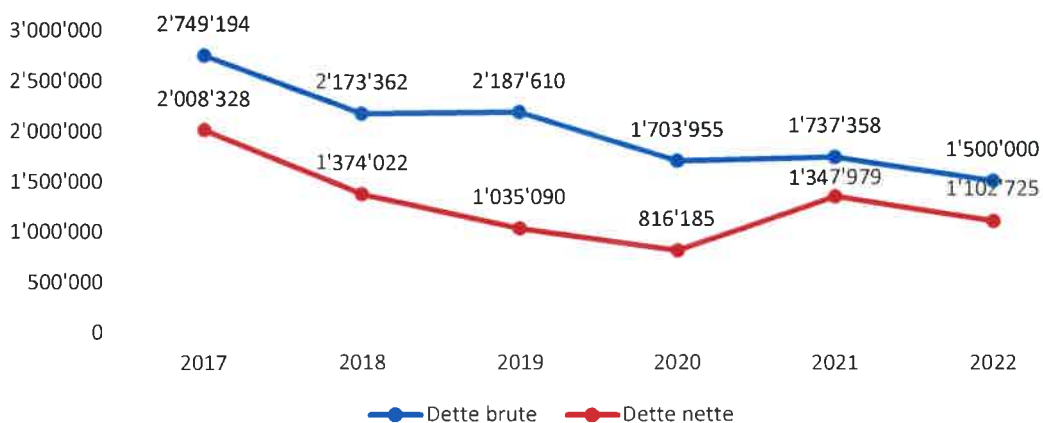
La marge d'autofinancement correspond à l'excédent des revenus de fonctionnement sur les charges de fonctionnement. Cette marge sert d'une part à rembourser les anciennes dettes et d'autre part à financer de nouveaux investissements.



DETTE BRUTE ET DETTE NETTE

L'UCV a développé un outil d'analyse financière et indique qu'il existe plusieurs indicateurs, ratios et notions liés à l'endettement. Elle propose de tenir compte des éléments suivants :

- **La dette brute** qui représente la totalité des engagements financiers envers des tiers externes
- **La dette nette** qui correspond à la dette brute diminuée des capitaux (**mobilisables à court terme**). La dette nette est le plus souvent utilisée pour évaluer l'état d'endettement d'une collectivité.
- **Les capitaux** qui sont des liquidités ou des créances détenues par la collectivité exigibles à court terme. *Auparavant, les terrains et bâtiments du patrimoine financier (9123) étaient inclus dans les capitaux.*





CONCLUSION

Le résultat des comptes 2022 présente un excédent de revenus de CHF 4'870.24 après amortissements extraordinaires d'un montant total de 167'217 CHF et la création d'un fonds PECC de 30'000 CHF.

En effet, une stabilité des comptes 2022, par rapport aux comptes 2021, est vérifiée. Cependant, les effets économiques liés à la pandémie auront, probablement, tôt ou tard une répercussion sur les finances publiques et une gestion prudente devra être observée par la Municipalité, à long terme.

A souligner que le taux d'imposition maintenu à 65% a contribué à un équilibre des rentrées fiscales.

De ce fait, la municipalité a la satisfaction de présenter un bouclage favorable des comptes et prie le Conseil Communal

- Vu le préavis 04/2023
- Ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce préavis
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

- a) **D'approuver les comptes 2022 tels que présentés**
- b) **D'en donner décharge à la Municipalité ainsi qu'à la Boursière**

La Municipalité vous remercie de l'attention que vous porterez à ce préavis et vous demande de bien vouloir l'approuver. Elle vous présente, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, ses salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Johann THEUX



La Secrétaire

Chantal VEYRE

Annexes :

- Comptes 2022
- Tableau des investissements
- Rapport d'examen succinct établi par Fidinter SA